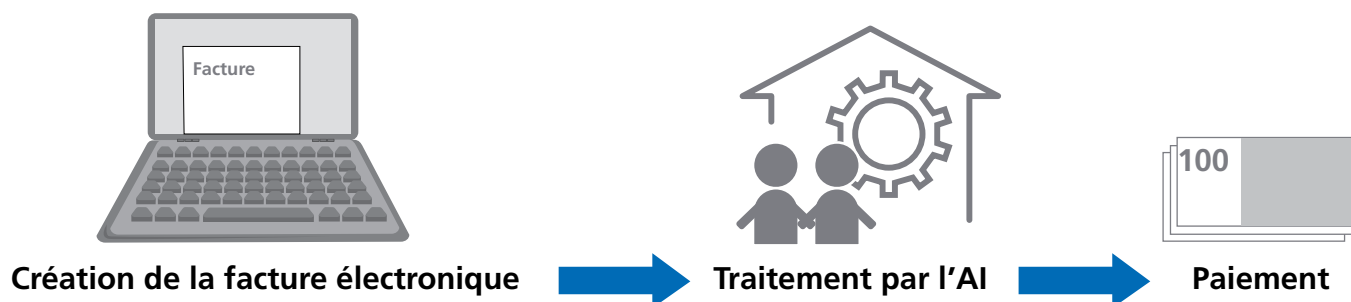


# Economisez du papier et gagnez du temps : facturez sous forme électronique !

Toutes les prestations remboursées par l'Assurance invalidité (AI) peuvent être facturées sous forme électronique.

## Que vous apportent les e-factures ?

- ✓ Traitement et paiement beaucoup plus rapide
- ✓ Message électronique en cas de refus par l'assurance
- ✓ Economique et écologique
- ✓ Identification simple des participants grâce à un GLN (Global Location Number) disponible gratuitement auprès de [www.refdata.ch](http://www.refdata.ch)



## A quoi faut-il encore faire attention ?

- ✓ Les factures sont transférées via un intermédiaire comme [www.medidata.ch](http://www.medidata.ch) (contact)
- ✓ Destinataire des factures unique pour tous les cantons: GLN 7601003002751 (Centrale de Compensation, Genève)
- ✓ Le numéro de décision AI à 14 chiffres (ex. 32220191234567) ainsi que le NAVS13 du patient doivent figurer impérativement sur la facture

## Quel logiciel de facturation choisir ?

- Si vous facturez également à des assurances maladie ou accident, votre logiciel peut certainement déjà facturer sous forme électronique
- Si vous facturez un faible volume annuel à l'AI, vous pouvez saisir vos factures en ligne via [Medicalinvoice.ch](http://Medicalinvoice.ch)
- Si vous adressez un volume important de factures à l'AI et n'avez pas accès un logiciel existant, vous devez adapter votre ERP pour la création de factures électroniques. Contactez-nous pour de plus amples informations: [prestationsennature@zas.admin.ch](mailto:prestationsennature@zas.admin.ch)